

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000656 – AFR 32/009/00

Informations complémentaires sur l'EXTRA 71/00 (AFR 32/005/00 du 22 août 2000) et suivante (AFR 32/006/00 du 29 août 2000)

Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

MAUVAIS TRAITEMENTS / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

KENYA

Des personnes militant en faveur de la démocratie

Londres, le 10 octobre 2000

À la suite d'intenses pressions exercées tant au niveau national qu'international, le rassemblement en faveur de la démocratie dont la tenue à Mombasa avait été précédemment annulée s'est finalement déroulé pacifiquement dans cette même ville le 9 septembre.

Cette manifestation, qui devait à l'origine avoir lieu le 26 août, avait été différée après que la police eut refusé d'accorder à son organisateur, le député d'opposition James Orengo, l'autorisation nécessaire à son déroulement. Les forces de l'ordre avaient motivé ce refus en mettant en avant la tenue d'un autre rassemblement à Mombasa le même jour.

Amnesty International craignait que la police ne tentât d'empêcher le déroulement ultérieur de ce rassemblement en faveur de la démocratie. Les forces de l'ordre avaient en effet violemment dispersé une précédente manifestation similaire, également organisée par James Orengo, à Nairobi le 19 août 2000, faisant au moins un mort et de nombreux blessés.

Des élections doivent se dérouler au Kenya en 2002, mais selon certaines rumeurs, le gouvernement projette de convoquer des élections anticipées à brève échéance. Dans la mesure où les rassemblements en faveur de la démocratie organisés à l'approche des scrutins de 1997 avaient été interdits et violemment dispersés, Amnesty International demeure préoccupée par la sécurité des personnes qui organiseront ce type de manifestation ou y participeront à l'avenir.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Merci beaucoup à tous ceux qui ont envoyé des appels.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*